



Programme ADVENIR

Financement de points de recharge par les
certificats d'économie d'énergie

Le programme ADVENIR



Intérêt

- ADVENIR est un programme de financement pour l'installation de points de recharge en voirie, en entreprise et dans les copropriétés (frais liés au matériel et à l'installation).
- Il vise, grâce au mécanisme des CEE, à compléter les initiatives publiques de soutien à l'électromobilité en cours via le développement des infrastructures de recharge.



Chiffres clés

- Création : 2016 Fin du programme : 2023
- Objectif : 45 000 points de recharge d'ici fin 2023
- Budget total : 100 millions d'euros sur 2020-2023



Equipe projet et représentants (Comité de pilotage)

- Avere-France 
- EcoCO2 
- ADEME 
- Ministère de la Transition Ecologique 



Partenaires financeurs (Comité de pilotage)

- Bolloré Energy 
- Le Groupe EDF 
- DYNEFF 
- SIPLEC 
- SCA Pétrole et Dérivés 
- Gaz de Bordeaux 
- GreenYellow 
- Total 
- ENGIE 

Les cibles

Entreprise et personne publique

- Point de recharge sur parking privé à destination de flottes
- Point de recharge sur parking privé ouvert au public
- Point de recharge sur parking privé ouvert au public jusqu'à 5 points de recharge et 36 KVA (cible intermédiaire)
- Point de recharge sur voirie
- Point de recharge dédié aux 2 roues

Résidentiel collectif

- Point de recharge individuel
- Point de recharge partagé
- 3000 copropriétés (infrastructure collective)

Zones non interconnectées

- Corse et Outre-Mer



Les montants d'aides

Type de bénéficiaire		Taux d'aide total	Plafond HT par point de recharge	
Entreprise et personne publique	Entreprise et personne publique : Parking privé à destination de flottes	Année		
		2020	40 %	960 €
		2021	30 %	960 €
		2022	20 %	960 €
		2023	20 %	960 €
	Entreprise et personne publique : Parking privé ouvert au public	2020	60 % *	De 2 100 à 9 000 € *
		2021	60 % *	De 2 100 à 9 000 € *
		2022	20 %	1 860 €
		2023	20 %	1 860 €
	Parking privé ouvert au public, jusqu'à 5 points de recharge, inférieur ou égal à 36 KVA hors projet réseau		60 % *	De 2 100 à 2 700 € *
Voirie : Parking public		60 % *	De 2 100 à 9 000 € *	
Voirie : Surprime additionnelle au financement voirie pour les bornes à la demande			Jusqu'à 2 700 € dans la limite de 60 % + 300 € = 3 000 € *	
Voirie : 2 roues		40 %	1 860 €	
Résidentiel collectif	Résidentiel Collectif : solution individuelle		50 %	960 €
	Résidentiel Collectif : solution collective		50 %	1 660 €
	Résidentiel Collectif : infrastructure collective (hors travaux de voiries en extérieur)		50 %	4 000 € jusqu'à 50 places, augmenté de 75 € par place supplémentaire au delà de 50 places, et dans la limite de 15 000 € au total par copropriété.
	Résidentiel Collectif : travaux de voiries en extérieur		50 %	3 000 € par copropriété

* Taux et montants d'aides valables jusqu'au 31 octobre 2021 dans le cadre du plan « Objectif 100 000 bornes » présenté au Ministère de la Transition écologique le 12 octobre 2020

Les démarches pour bénéficier d'ADVENIR

Pour pouvoir bénéficier du programme ADVENIR pour l'installation d'un point de recharge dédié à votre véhicule électrique ou hybride rechargeable, tout dossier doit respecter les conditions suivantes :

- 1 Faire appel à un installateur qualifié IRVE dont l'offre commerciale est labellisée par ADVENIR.
- 2 L'installateur référencé par le programme dépose une demande de prime sur la plateforme ADVENIR en respectant le cahier des charges spécifique au type de parking :
 - ➔ Individuel en résidentiel collectif (téléchargez la version en PDF)
 - ➔ Partagé en résidentiel collectif (téléchargez la version en PDF)
 - ➔ 3000 copropriété (téléchargez la version en PDF)
 - ➔ Parking privé pour flottes et salariés (téléchargez la version en PDF)
 - ➔ Parking privé ouvert au public (téléchargez la version en PDF)
 - ➔ Parking privé ouvert au public jusqu'à 5 PDC et 36 KVA (PDF)
 - ➔ Voirie (téléchargez la version en PDF)
 - ➔ 2 roues (téléchargez la version en PDF)



Les pièces justificatives à transmettre

01

Dépôt du dossier :

02

Païement sous 45 jours

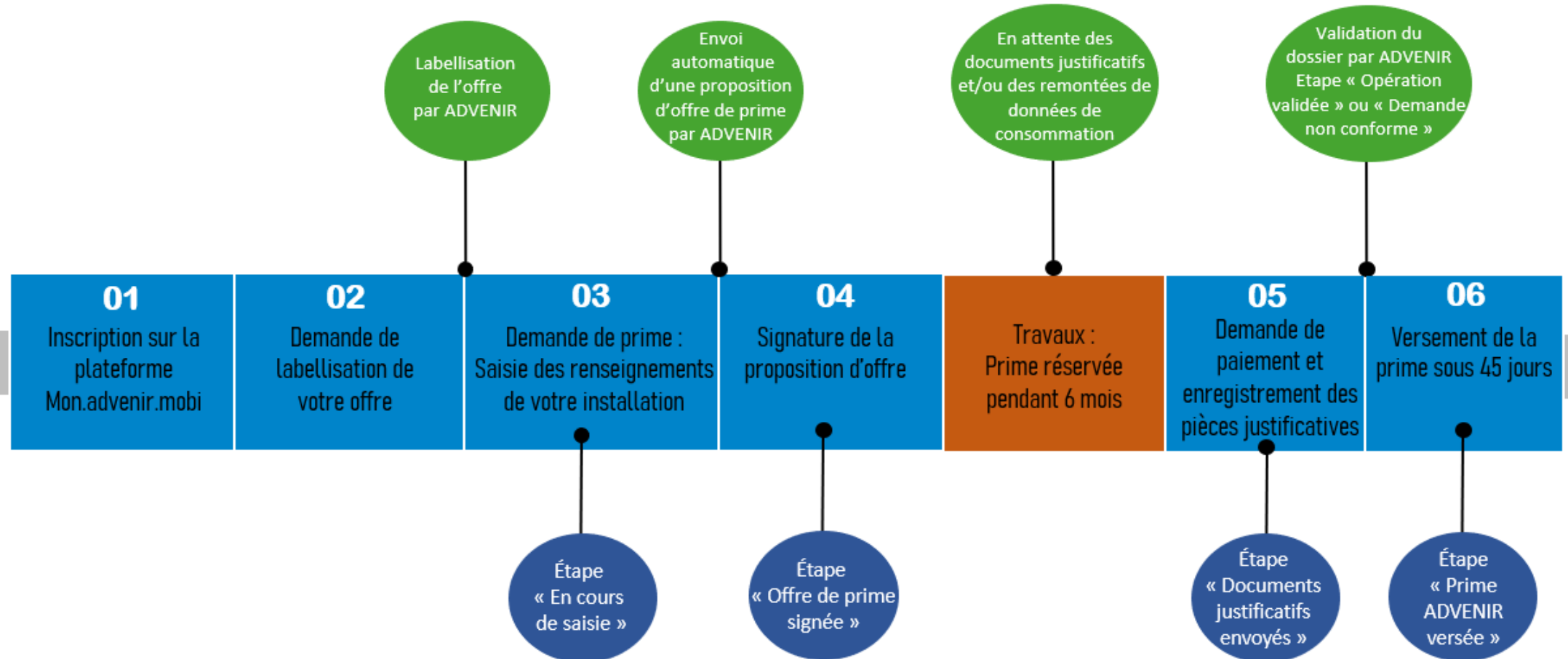
Pièces à fournir sur la plateforme ADVENIR à la fin des travaux :

- La facture ou le PV de réception ou le contrat de location établi sur la base du devis et faisant clairement apparaître la réduction de la prime ADVENIR * ;
- L'attestation sur l'honneur de fin de travaux signée par le bénéficiaire et l'installateur ;
- Une photo postérieure aux travaux de l'installation du point de recharge (une photo antérieure aux travaux est optionnelle mais vivement conseillée) ;
- Les informations bancaires de la personne qui reçoit la prime (l'installateur ou son client) ;
- Le certificat de qualification (QUALIFELEC ou l'AFNOR) de l'installateur ;
- Le signal de transmission des données de téléopération le cas échéant ;
- Le certificat de connexion à GIREVE pour les bornes ouvertes au public dès lors que c'est obligatoire ;
- Le contrat de maintenance sur 3 ans avec a minima 1 visite/an le cas échéant.



Les étapes de procédure – Parcours installateur

ADVENIR



Contacts



01 53 25 00 68



advenir@avere-france.org



<https://advenir.mobi>



ADVENIR - Avere-France
22 avenue Jean Aicard
75011 Paris

Suivez l'actualité du programme sur nos réseaux sociaux :



[@AdvenirVE](https://twitter.com/AdvenirVE)



[Programme ADVENIR](#)